



COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 04/09.2022

BUDGET DE L'EXERCICE 2023

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 27 septembre 2022.

Première séance de commission : mercredi 31 août 2022, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac de la PRM, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges.

TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	EVOLUTION 2023.....	4
3	COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2021 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT.....	4
4	SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2018 ET TABLEAUX COMPARATIFS	5
5	TÂCHES CONTRACTUELLES.....	8
6	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE	9
7	REMARQUES	10
8	CONCLUSION.....	10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2023.

Le budget est établi sur une base zéro, avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et en identifiant les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges ; il peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel.

En 2023, les charges inscrites au budget pour l'exécution des tâches principales de police augmentent de CHF 380'750.00 par rapport à l'année passée. Les charges liées au personnel représentent la majeure partie du budget (77.5%) et certaines charges sont incontournables, notamment les loyers et les coûts de maintenance entre autres, laissant ainsi peu de marge de manœuvre pour maintenir un budget à la hauteur de celui de 2022. Pour rappel, celui-ci était de CHF 14'989'350.00 avec des revenus comparables, mais avec une différence sur les charges liées au personnel et sur les comptes de formation.

Le traitement des salaires a nouvellement intégré les 3 ETP des policiers en formation (PEF). Cette situation est induite par le nouveau format du Brevet fédéral de policier qui s'accomplit désormais sur deux ans, soit une année en tant qu'aspirant et l'autre en qualité de PEF. Les PEFS sont en stage pratique dans les corps de police afin de préparer leur examen de Brevet fédéral.

La situation pandémique ayant eu des répercussions sur la possibilité de pratiquer des formations continues pour le personnel, nous avons tenu compte d'une légère augmentation sur le comptes de formation agent. En ce qui concerne la formation des cadres, l'augmentation est principalement due au fait que des formations d'officiers doivent être effectuées en 2023. De plus, d'autres formations pour des cadres sont également prévues en lien avec le cursus de formation continue cadre mis en place. La formation est au cœur de nos préoccupations et elle est primordiale afin de garantir une prestation de qualité.

Au niveau des revenus, aucune augmentation n'est prévue au budget 2023.

Ainsi, le budget du service de police pour l'exercice 2023 prévoit des charges à hauteur de CHF 15'370'100.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'295'200.00. Cette somme comprend les revenus de CHF 4'742'500.00 ainsi que les participations pour les tâches liées par les contrats de droit administratif de CHF 2'552'700.00; le montant de CHF 8'074'900.00 concerne la part des charges répartie entre les communes partenaires.

2 EVOLUTION 2023

Le budget 2023 présente une augmentation de charges de CHF 380'750.00. Elle est principalement due aux postes généraux suivants.

L'augmentation des charges est due à la conséquence de l'intégration des trois policiers en formation de 2^e année, à laquelle s'ajoutent les obligations prévues dans la CCT (augmentation statutaire, jubilés) :

- Charges liées au personnel : (cpte 3001.00 à 3050.00) = CHF 394'300.00.
- Formation (cpte 3091.01 et 3091.03) = CHF 47'000.00.

La maîtrise des charges sur d'autres comptes a permis de compenser en partie ces augmentations pour près de 60k.

En termes de revenus, nous avons procédé à une réévaluation de certains comptes, n'ayant aucune conséquence.

3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2021 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu'il augmente en fonction de la densité de la population. Pour le budget 2023, l'état de la population, au 31 décembre 2021, se monte à 31'254 habitants (source Statistique Vaud). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget, les critères de changement n'étant atteints par aucune commune.

Coefficient de pondération

Population	Coefficient
de 0 à 1'000	2
de 1'001 à 3'500	3
de 3'501 à 6'500	4
de 6'501 à 10'000	5
dès 10'001	6

	Population	Coefficient	Population pondérée	Taux en %	Participation pondérée en CHF	Coût/habitant en CHF
Buchillon	669	2	1'338	0.87	70'150.00	104.81
Lussy-sur Morges	740	2	1'480	0.96	77'550.00	104.81
Morges	16'885	6	101'310	65.75	5'309'300.00	314.44
Préverenges	5'208	4	20'832	13.52	1'091'750.00	209.63
Saint-Prex	5'866	4	23'464	15.23	1'229'650.00	209.63
Tolochenaz	1'886	3	5'658	3.67	296'500.00	157.22
Totaux	31'254		154'082	100	8'074'900.00	258.36

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le coût moyen par habitant est de CHF 258.36, présentant une augmentation de CHF 6.09 par rapport à l'exercice précédent (budget 2022 = 252.27, budget 2021 = 251.90, budget 2020 = CH 251.08, budget 2019 = CHF 242.70, budget 2018 = CHF 240.94).

4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2018 ET TABLEAUX COMPARATIFS

Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c'est-à-dire 2 ans au préalable. C'est pourquoi, le préavis du budget 2023 se réfère à la population à fin 2021. Les comptes quant à eux, seront adaptés, en fin d'exercice, au niveau de population correspondant à l'année en cours.

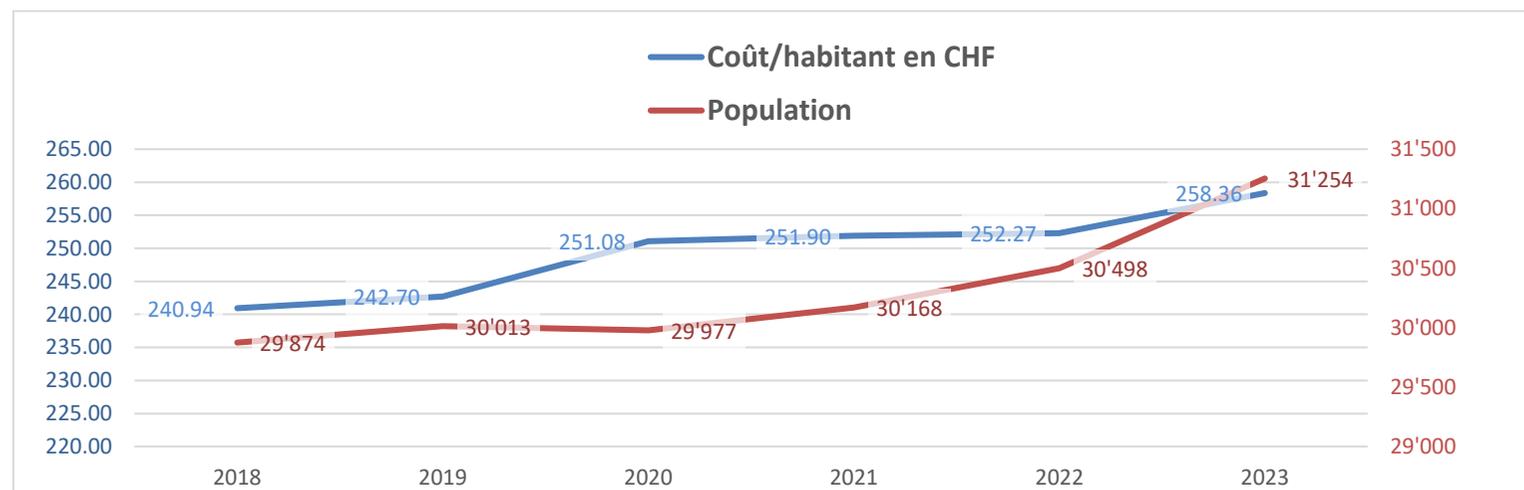
La population a légèrement augmenté sur l'ensemble du secteur. Cette tendance est attendue en 2022, au vu des nouvelles constructions, mais n'est pas prise en compte dans le calcul du présent budget. En conséquence, et comme chaque année, le coût par habitant pour les comptes devrait être plus favorable que celui du présent budget.

Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant pour l'ensemble du secteur d'accréditation. La stabilité voulue n'est pas totalement atteinte, la hausse étant de CHF 6.09 par habitant (+ 2.36%).

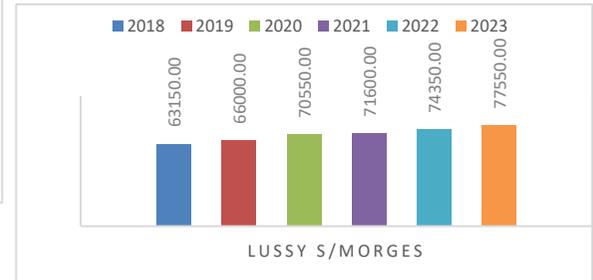
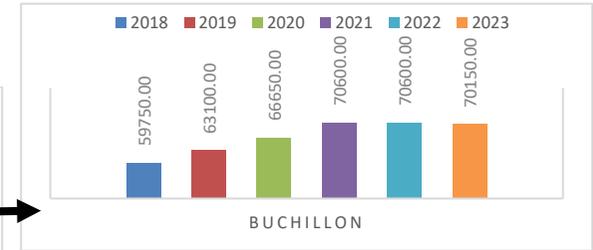
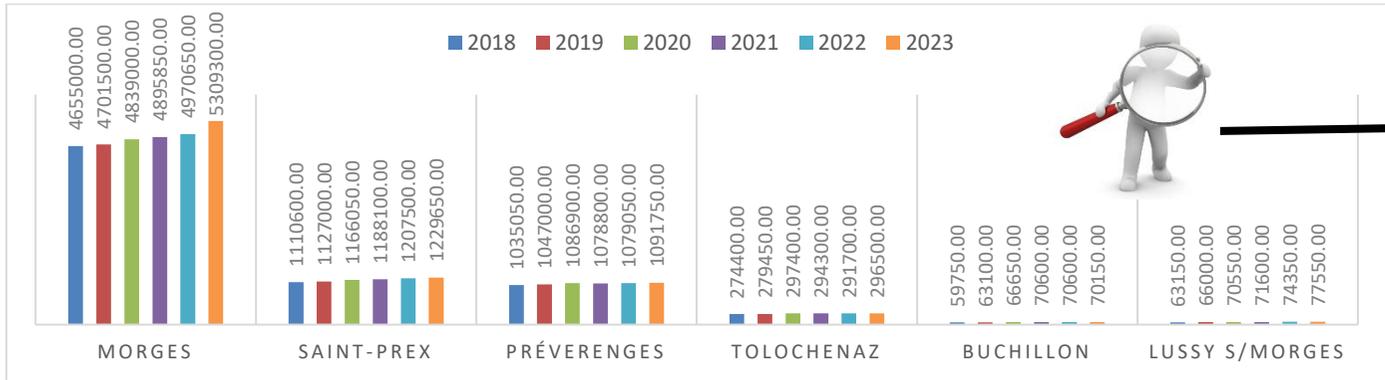
Evolution du budget, de la population et du coût par habitant

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget en CHF	7'197'950	7'284'050	7'526'550	7'599'250	7'693'850	8'074'900
Population	29'874	30'013	29'977	30'168	30'498	31'254
Coût/habitant-e* en CHF	240.94	242.70	251.08	251.90	252.27	258.36

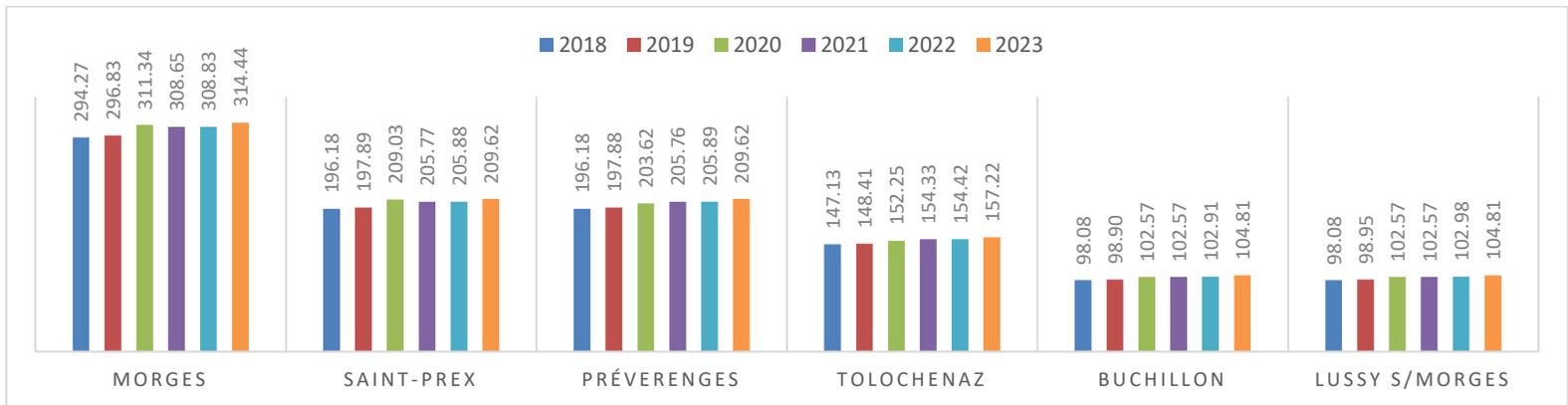
Evolution de la population du secteur d'accréditation et du coût par habitant-e* pour les tâches principales de police en CHF



Évolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF



Évolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les revenus sont calculés selon le principe de la refacturation des charges, ceci comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune.

Tâches contractuelles pour l'ensemble de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
Morges	Signalisation	1'490'100.00	2'483'300.00	-993'200.00
	Police du commerce	354'700.00	155'500.00	199'200.00
	Inhumation	115'900.00	12'000.00	103'900.00
	Police administrative	1'000'300.00	710'000.00	290'300.00
	Représentation	37'500.00	0.00	37'500.00
	TOTAL (Morges)	2'998'500.00	3'360'800.00	-362'300.00
Saint-Prex	Prestations	298'200.00	46'000.00	252'200.00
Tolochenaz	Prestations	19'500.00	10'000.00	9'500.00
Préverenges	Non prévues à ce jour	0.00		0.00
Buchillon	Prestations	7'100.00	1'000.00	6'100.00
Lussy-sur-Morges	Prestations	4'200.00	1'000.00	3'200.00

6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
Aspirants*	4	1	2	3	3
Aspirants PEF - 2ème année					3
Assistants* de sécurité publique	6.4	6.4	6.6	7	7
Direction de police/État-major	6.8	6.8	6.7	7.2	7.2
Police communautaire et de prévention	6	6	5.8	6	6
Police de proximité et d'intervention	39.5	42.5	43.5	43.8	44
Police du commerce et inhumation*	2	2	2.5	2.5	2.5
Secrétariat *				4.75	4.75
Unité accueil et appui à l'engagement*				4.3	4.3
Unité exploitation, logistique et informatique*				3	3
Unité signalisation*	3	2.9	3.1	3.1	3
Unité de surveillance du trafic	2	2	2	2	2
Sous-total	81.5	81.5	84.25	86.65	89.75
Personnel détaché à l'Académie (hors effectif)	1	1	1	1	1
Total	82.5	82.5	85.25	87.65	90.75

*Pour des raisons de lisibilité et en fonction du rapport de gestion, comme demandé par la Commission des finances, ce tableau présente les mêmes dénominations. En conséquence, certains services remaniés ne peuvent plus être affichés.

Comme expliqué ci-dessus, l'augmentation du personnel est due à l'engagement de policiers en formation qui compenseront les départs. La formation des aspirants se déroulant sur 2 ans, nous prévoyons l'engagement de 3 aspirants en 2023 (1^{ère} année), auxquels viennent se rajouter les 3 policiers en formation (2^e année).

Pour le surplus, la variation du taux relatif au personnel est due à l'augmentation ou à la diminution de certains taux d'activité.

7 REMARQUES

En ce qui concerne les revenus, bien qu'il soit nécessaire d'inscrire dans un budget sécuritaire le montant des amendes perçues, ces valeurs restent le fait du non-respect des règles par les usagers et n'ont jamais été un objectif à atteindre.

Si la PRM est un employeur attractif, c'est parce qu'elle est un corps formateur. Pour rappel, l'engagement d'un aspirant de police représente un coût de CHF 4.50 par habitant, comprenant matériel, écolage et salaire. Néanmoins, cela offre un avantage indéniable sur un marché du travail où très peu de policiers formés sont disponibles. A ce sujet, les différents corps de police du Canton annoncent une huitantaine de postes vacants. La clause de libération payante jusqu'à 5 ans pour tous les nouveaux policiers permet de réduire les mouvements de l'effectif et de lisser les dépenses liées à la formation sur plusieurs années. L'expérience des dernières années démontre que 3 aspirants par année est le nombre approprié pour notre corps de police aujourd'hui.

Avec l'introduction de la 2^e année de formation, 3 ETP en formation ont dû être ajoutés, représentant une charge de près de CHF 8.00 par habitant.

Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi.

8 CONCLUSION

En conclusion, le budget présenté paraît cohérent au regard de ceux des années passées et n'impacte pas la qualité des prestations délivrées ni le niveau de la formation continue. La marge de manœuvre pour réaliser des économies sur le budget demeure toutefois faible, attendu que les charges concernant le personnel représentent plus de $\frac{3}{4}$ de celles totales. De plus, nous sommes liés par des coûts structurels (loyers, maintenances, partenariat avec le canton). Nous restons enfin dans l'attente d'une disposition des nouveaux statuts permettant la facturation des interventions de police par la création d'un règlement sur les taxes et émoluments, à l'instar d'autres corps de police et de la gendarmerie.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2023 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Police Région Morges - Budget 2023

		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Fonctionnement	19'690'800.00	19'690'800.00	19'236'550.00	19'236'550.00	18'164'563.06	18'164'563.06
6	Police	19'690'800.00	19'690'800.00	19'236'550.00	19'236'550.00	18'164'563.06	18'164'563.06
60	PRM et Tâches contractuelles	19'690'800.00	19'690'800.00	19'236'550.00	19'236'550.00	18'164'563.06	18'164'563.06
600	Service de police	15'370'100.00	15'370'100.00	14'989'350.00	14'989'350.00	13'828'485.90	13'828'485.90
60000	Service de police	15'370'100.00	15'370'100.00	14'989'350.00	14'989'350.00	13'828'485.90	13'828'485.90
3001.00	Traitements conseil intercommunal	15'500.00		14'500.00		11'570.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	Traitements	9'341'600.00		8'950'000.00		8'413'842.50	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	100'000.00		120'000.00		27'534.40	
3030.00	Cotisations AVS - AC	879'650.00		840'000.00		771'513.55	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'390'150.00		1'415'000.00		1'316'802.20	
3050.00	Assurances de personnes	207'400.00		200'500.00		183'278.65	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	45'000.00		45'000.00		38'487.35	
3069.00	Indemnités, remboursements de frais divers	81'000.00		80'000.00		61'228.40	
3069.01	Indemnités et frais pour les chiens	5'150.00		5'150.00		4'346.20	
3091.01	Formation cadre	58'000.00		30'000.00		34'761.53	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'500.00		1'500.00		1'404.30	
3091.03	Formation agents	309'000.00		290'000.00		248'400.60	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	46'000.00		46'000.00		47'183.40	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	74'800.00		74'800.00		41'018.70	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	8'800.00		8'800.00		4'962.65	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	62'400.00		60'400.00		74'117.99	
3111.01	Informatisation	264'600.00		346'600.00		242'190.86	
3116.00	Equipement personnel	144'150.00		128'000.00		121'505.41	
3121.00	Achat et consommation d'eau	2'500.00		2'500.00		2'305.75	
3123.00	Electricité	34'900.00		32'700.00		27'873.75	
3124.00	Carburant	61'000.00		56'000.00		54'252.45	
3139.00	Achats de munition	8'000.00		8'500.00		4'450.30	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	121'700.00		118'900.00		96'507.69	
3151.01	Homologation des appareils radar	46'000.00		48'100.00		31'365.45	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	50'500.00		80'400.00		24'889.15	
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	55'100.00		49'100.00		54'673.45	
3155.02	Achat véhicules police	140'000.00		125'000.00		170'060.70	

Police Région Morges - Budget 2023

		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	130'700.00		116'800.00		115'814.83	
3161.00	Loyers	577'000.00		563'000.00		563'732.45	
3161.05	Loyers (St-Prex)	16'200.00		16'200.00		16'200.00	
3181.00	Affranchissement	126'200.00		126'200.00		133'755.25	
3182.00	Téléphones	20'400.00		21'000.00		17'919.45	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	26'900.00		32'500.00		17'878.20	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	12'000.00		36'000.00		1'721.06	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	100'000.00		75'000.00		104'263.62	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	130'000.00		128'700.00		106'320.00	
3185.02	Prestations services transversaux finances	59'100.00		59'100.00		65'040.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	65'000.00		80'000.00		75'000.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	6'300.00		6'300.00		1'300.00	
3185.07	Etudes et divers	55'000.00		55'000.00		49'480.05	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'500.00		3'500.00		3'295.60	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	21'400.00		21'400.00		20'553.45	
3192.00	Taxes sur les véhicules	20'900.00		20'900.00		18'081.40	
3193.00	Cotisations	10'000.00		10'200.00		5'133.00	
3199.00	Frais divers et de réception	41'100.00		38'100.00		26'737.47	
3210.00	Intérêts des dettes à court terme	5'000.00		5'200.00		5'147.29	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	1'000.00		1'000.00			
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	271'000.00		294'800.00		255'766.50	
3521.00	Participation à la réforme policière	58'000.00		58'000.00		56'436.05	
3801.00	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	14'000.00				14'000.00	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	7'000.00		5'000.00		6'748.15	
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances	10'000.00		10'000.00		9'634.70	
4221.00	Intérêts du patrimoine financier				100.00		
4312.00	Emoluments de police		15'000.00		25'000.00		14'295.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		100'000.00		122'000.00		29'634.40
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		60'000.00		60'000.00		268'341.60
4370.00	Amendes perçues		3'500'000.00		3'500'000.00		3'612'093.41
4390.00	Recettes diverses		10'000.00		40'000.00		8'822.36
4390.01	Recettes contravention commission de police		600'000.00		560'000.00		675'331.37
4390.02	Frais commission de police		350'000.00		300'000.00		486'487.39
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		2'500.00		5'000.00		2'396.60
4510.00	Remboursement du Canton		105'000.00		120'000.00		102'245.10
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		2'552'700.00		2'563'400.00		2'478'240.00

Police Région Morges - Budget 2023

		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		5'309'300.00		4'970'650.00		4'014'434.21
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'091'750.00		1'079'050.00		825'473.23
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'229'650.00		1'207'500.00		929'766.90
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		296'500.00		291'700.00		224'199.67
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		77'550.00		74'350.00		58'645.37
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		70'150.00		70'600.00		53'018.59
4801.00	Prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs						45'060.70
601	Tâches contractuelles Ville de Morges	3'991'700.00	3'991'700.00	3'917'600.00	3'917'600.00	3'992'950.71	3'992'950.71
60110	Signalisation	2'483'300.00	2'483'300.00	2'381'000.00	2'381'000.00	2'608'666.51	2'608'666.51
3102.00	Annonces, journaux, documentation		8'000.00		8'200.00		7'007.60
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé		118'000.00		81'800.00		41'122.07
3123.00	Electricité		9'000.00		9'000.00		6'658.96
3137.00	Location All Park		15'000.00		24'000.00		20'035.45
3143.00	Entretien signalisation		205'300.00		125'400.00		88'341.52
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation		92'600.00		70'000.00		82'600.45
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus		5'000.00		5'000.00		
3161.02	Location locaux RB 3		22'200.00		22'000.00		22'200.00
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)		13'200.00		13'200.00		13'032.00
3182.00	Téléphones		5'700.00		6'400.00		897.10
3185.00	Honoraires et prestations de services		902'400.00		902'600.00		848'800.00
3185.06	Etude circulation		84'000.00		44'000.00		
3194.00	TVA à payer sur recettes		9'700.00				15'247.70
3194.99	TVA rattrapage 2015-2019						49'858.00
3199.00	Frais divers et de réception						0.05
3290.00	Intérêts moratoires						3'761.50
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges		993'200.00		1'069'400.00		1'409'104.11
4232.00	Produit des locations de places de parc (Taxis, etc) - droit public HT						120'000.00
4232.01	Produit des locations de places de parc - droit privé TVA 5.1%						82'000.00
4272.04	Macarons Résidents centre Ville						95'000.00
			95'000.00		95'000.00		101'833.65

Police Région Morges - Budget 2023

		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4272.05	Macarons Navigateurs		8'500.00		8'500.00		11'316.19
4272.06	Macarons Employés et tiers - soumis 5.1%		95'000.00		87'000.00		102'049.25
4272.07	Horodateurs all park		75'000.00		95'000.00		79'603.70
4272.09	Horodateurs en Euro		25'000.00		25'000.00		14'130.14
4272.10	Horodateurs en CHF		920'000.00		1'400'000.00		1'021'449.80
4272.11	Application pour paiement par smartphone		920'000.00		420'000.00		828'568.46
4272.12	Horodateurs "Beausobre" - soumis 3.5%		20'000.00		30'000.00		20'638.40
4272.13	Parking PCi		15'000.00				17'764.75
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		25'000.00		30'000.00		24'079.80
4363.00	Remboursement des dommages et divers		5'000.00		5'000.00		4'800.05
4390.00	Recettes diverses		90'000.00		500.00		90'054.77
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne		65'000.00		65'000.00		185'043.55
60120	Police du commerce	354'700.00	354'700.00	362'500.00	362'500.00	319'767.15	319'767.15
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		1'500.00		1'500.00		52.10
3185.00	Honoraires et prestations de services		346'000.00		353'800.00		314'480.00
3199.00	Frais divers et de réception		2'200.00		2'200.00		1'548.30
3301.00	Pertes sur débiteurs divers		5'000.00		5'000.00		3'686.75
4272.02	Place de marché, étalage et déballage		120'000.00		120'000.00		30'902.15
4312.00	Emoluments de police		35'000.00		85'000.00		31'322.35
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		105.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		199'200.00		157'000.00		253'750.90
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux						3'686.75
60140	Inhumation	115'900.00	115'900.00	115'900.00	115'900.00	103'868.85	103'868.85
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau		100.00		100.00		
3185.00	Honoraires et prestations de services		64'800.00		64'800.00		65'600.00
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers		36'000.00		36'000.00		30'847.10
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques		15'000.00		15'000.00		7'421.75
4272.03	Concessions au cimetière et divers		12'000.00		12'000.00		21'160.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		103'900.00		103'900.00		82'708.85
60150	Police administrative	1'000'300.00	1'000'300.00	1'020'700.00	1'020'700.00	924'325.20	924'325.20
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		25'000.00		22'000.00		25'584.00
3185.00	Honoraires et prestations de services		973'800.00		997'100.00		898'741.20
3199.00	Frais divers et de réception		1'500.00		1'600.00		
4312.00	Emoluments de police		60'000.00		100'000.00		62'268.00
4370.00	Amendes perçues		650'000.00		820'000.00		654'534.00

Police Région Morges - Budget 2023

		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		290'300.00		100'700.00		207'523.20
60160	Représentation	37'500.00	37'500.00	37'500.00	37'500.00	36'323.00	36'323.00
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers	500.00		500.00			
3091.02	Participation aux réunions de police	1'000.00		1'000.00		323.00	
3185.00	Honoraires et prestations de services	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		37'500.00		37'500.00		36'323.00
602	Tâches contractuelles Tolochenaz	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'840.00	19'840.00
60200	Tâches contractuelles Tolochenaz	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'500.00	19'840.00	19'840.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	19'500.00		19'500.00		19'840.00	
4312.00	Emoluments de police		6'000.00		6'000.00		6'660.00
4370.00	Amendes perçues		4'000.00		4'000.00		6'600.00
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		9'500.00		9'500.00		6'580.00
603	Tâches contractuelles St-Prex	298'200.00	298'200.00	298'800.00	298'800.00	308'330.70	308'330.70
60300	Tâches contractuelles St-Prex	298'200.00	298'200.00	298'800.00	298'800.00	308'330.70	308'330.70
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation			500.00		17.50	
3185.00	Honoraires et prestations de services	298'200.00		298'300.00		308'313.20	
4312.00	Emoluments de police		13'000.00		13'000.00		15'975.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		3'000.00		2'400.00		
4370.00	Amendes perçues		30'000.00		30'000.00		42'743.00
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		252'200.00		253'400.00		249'612.70
604	Tâches contractuelles Buchillon	7'100.00	7'100.00	7'100.00	7'100.00	7'680.00	7'680.00
60400	Tâches contractuelles Buchillon	7'100.00	7'100.00	7'100.00	7'100.00	7'680.00	7'680.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	7'100.00		7'100.00		7'680.00	
4370.00	Amendes perçues		1'000.00		1'000.00		2'240.00
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		6'100.00		6'100.00		5'440.00
605	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'200.00	4'200.00	4'200.00	4'200.00	7'275.75	7'275.75
60500	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'200.00	4'200.00	4'200.00	4'200.00	7'275.75	7'275.75

Police Région Morges - Budget 2023

		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3185.00	Honoraires et prestations de services	4'200.00		4'200.00		7'275.75	
4312.00	Emoluments de police		500.00		500.00		1'125.00
4370.00	Amendes perçues		500.00		500.00		1'120.00
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		3'200.00		3'200.00		5'030.75

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2023)
60000.3001.00	1'000.00 (6.90%)	<p>En ce qui concerne le personnel, nous avons dû intégrer à l'effectif les 3 ETP correspondant aux policiers en formation. En effet, le Brevet fédéral de policier s'accomplit désormais sur deux ans, soit une année en tant qu'aspirant et l'autre en qualité de policier en formation. Dès lors, les 3 aspirants actuellement à l'Académie de police continueront leur formation au sein du corps en 2023, pendant que trois nouveaux aspirants, débiteront, eux, leur formation de base. Les charges liées au personnel fluctuent en fonction de divers éléments (âge des personnes, ancienneté, ...).</p> <p>En ce qui concerne les auxiliaires, nous avons adapté le montant en fonction des engagements prévisibles.</p>
60000.3011.00	391'600.00 (4.38%)	
60000.3012.00	-20'000.00 (16.67%)	
60000.3030.00	39'650.00 (4.72%)	
60000.3040.00	-24'850.00 (1.76%)	
60000.3050.00	6'900.00 (3.44%)	
Traitements et charges		
60000.3091.01	28'000.00 (93.33%)	Trois membres de l'État-Major doivent effectuer un CAS, obligatoire pour deux d'entre eux dans le cursus des officiers de police. De plus, des formations de cadre prévues dans le cursus cadre pourront être effectuées en 2023, au contraire des deux dernières années.
60000.3091.03	19'000.00 (6.55%)	Plusieurs formations pour les instructeurs, notamment, qui n'ont pas pu être suivies pendant la pandémie ont été planifiées en 2023 ainsi que les frais de location de l'infrastructure de tir.
60000.3111.01	-82'000.00 (23.66%)	Malgré la hausse régulière des frais informatiques, certaines économies ont été réalisées sur ce compte. D'une part, le renouvellement principal des PC a été terminé en 2022 et, d'autre part, un ajustement des prix des licences/maintenance en fonction du nombre de PC a permis de réduire certaines charges.
60000.3116.00	16'150.00 (12.62%)	L'achat de matériel pour la formation a été prévu (CHF 12'500.00) ainsi que quelques divers ajustements de prix sur le matériel de remplacement.
60000.3151.02	-29'900.00 (37.19%)	<p>Les batteries de la remorque radar semi-stationnaire ont été changées en 2022 ; il s'agissait d'un achat ponctuel (CHF 40'000.00).</p> <p>Le remplacement des boucles à inductions du passage à piétons de la Poste doit être réalisé (CHF 10'000.00).</p>

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2023)
60000.3155.02 Achats de véhicules	15'000.00 (12%)	En sus de la dernière voiture d'intervention, nous avons prévu le remplacement des 2 scooters thermiques actuels par des scooters électriques.
60000.3156.00 Entretien technique des installations	13'900.00 (11.90%)	Cette hausse est due à la taxe POLYCOM/OFCOM puisque nous avons augmenté le nombre d'appareils radio (CHF 72.00/mois/appareil). Cette hausse concerne tous les services d'urgence.
60000.3183.00 Frais bancaires	-24'000.00 (66.67%)	Les amendes d'ordre payées par le biais de l'application nous sont versées frais déduits directement par le fournisseur. Ainsi, nous comptabilisons les rentrées dans les comptes « amende » de manière nette.
60000.3184.00 Frais commission de police	25'000.00 (33.33%)	L'augmentation des affaires traitées en Commission de police génère des frais supplémentaires, en particulier des frais de contentieux de la Justice de Paix ou des Offices des poursuites.
60000.3185.03 Prestations RH	-15'000.00 (18.75%)	La négociation du montant des prestations RH dans le cadre de la convention avec la Ville de Morges a permis de réduire ce montant, en partie lié à l'engagement d'un 0.5 ETP RH à la PRM.
60000.3801.00 Attribution à fonds de réserve	14'000.00 (100%)	Nous avons décidé de créer un fonds de réserve permettant de lisser dans les comptes des achats ponctuels prévus dans les années à venir.
60000.4312.00 Émoluments de police	-10'000.00 (40.00%)	Nous avons réévalué les recettes en fonction des comptes des années précédentes.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2023)
60000.4356.00 Facturation de services à des tiers	-22'000.00 (18.03%)	Cette facturation de service comprend principalement les auxiliaires de parc engagés lors des manifestations. Malgré une reprise des activités culturelles sur le secteur, une réduction de ces recettes est encore envisagée pour 2023 (CHF 29k en 2021, 32k en 2020).
60000.4390.00 Recettes diverses	-30'000.00 (75%)	Nous avons adapté ce compte aux encaissements essentiellement liés au stationnement, dont une partie concerne la Ville de Morges (2021 : 8,8k).
60000.4390.01 Recettes contravention CP	40'000.00 (7.14%)	L'augmentation des cas traités par la Commission de police permet d'envisager une hausse des recettes relatives aux ordonnances pénales pour 2023.
60000.4390.02 Frais CP	50'000.00 (16.67%)	
60000.4510.00 Remboursement du canton	-15'000.00 (12.50%)	Le Canton a modifié sa rétribution de l'ETP détaché par PRM auprès de l'Académie de police.
60000.4522.00 60000.4522.01 60000.4522.02 60000.4522.03 60000.4522.05 60000.4522.06 Refacturation aux communes	338'650.00 (6.81%) 12'700.00 (1.18%) 22'150.00 (1.83%) 4'800.00 (1.65%) 3'200.00 (4.30%) 450.00 (0.64%)	La refacturation de l'excédent de charges se fait en fonction des quotes-parts communales. En raison de la démographie des communes, les pourcentages de répartition varient. Ainsi la Ville de Morges, qui a connu une hausse du nombre de ses habitants, voit une augmentation de la refacturation plus importante que les autres communes.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2023)
Commentaires sur les comptes des tâches déléguées de la Ville de Morges		
<u>Signalisation</u>		
60110.3116.01 Achats équipement spécialisé	36'200.00 (44.25%)	Le remplacement de la borne de la place de l'Hôtel-de-Ville est prévu en même temps que la rénovation de la rue Louis-de-Savoie (45k pour une borne automatique en réseau). A noter que ce remplacement doit être encore validé par la Municipalité.
60110.3143.00 Entretien signalisation	79'900.00 (63.72%)	En raison de la pandémie, nous n'avons pas pu réaliser à satisfaction la rénovation du marquage et nous devons procéder au rattrapage de ce retard (10k). De plus, les signalisations lumineuses de la ville deviennent désuètes et les réparations sont plus fréquentes (13k). L'investissement proposé par le préavis 35/12/21 relatif au système de gestion coordonné du trafic dans l'agglomération (GCTA) de 50k doit être prévu sur ce compte. Enfin, une borne automatique supplémentaire induit une augmentation des contrats d'entretien (5k).
60110.3143.01 Entretien parcomètres	22'600.00 (32.29%)	L'acquisition de deux parcomètres collectifs de marque TOMeco est prévue dans le cadre du plan de mobilité de Beausobre (16k). De plus, il convient de tenir compte de l'augmentation des frais d'entretien pour les parcomètres plus anciens (6k).
60110.3185.06 Étude circulation	40'000.00 (90.91%)	Une mise à jour de la signalisation de la Ville de Morges, référencée dans le programme SITECOM/CJL, est planifiée en 2023, impliquant une partie des travaux effectuée par des géomètres ainsi que la mise en place d'un service de gestion numérique des autorisations de parking (50k). De plus, le montant prévu pour les études de mobilité réalisées conjointement avec les services concernés de la Ville de Morges a été réduit (-10k).

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2023)
60110.3524.00 Versement excédentaire à la ville	-76'200.00 (7.13%)	En raison de la fluctuation des charges et des recettes, l'excédent sera plus faible qu'à l'accoutumée.
60110.4232.00 Places de parc publiques	-77'200.00 (64.33%)	En raison de l'application de la TVA sur certaines prestations, nous avons dû séparer des comptes pour différencier les recettes qui y sont soumises de celles qui ne le sont pas. Ainsi ce compte a été réparti entre la location des places de parc sur le domaine public (par exemple les places taxis) et sur le domaine privé de la commune (voir compte ci-dessous).
60110.4232.01 Location places de parc privées	82'000 (100%)	Ce compte a été créé pour la location des places de parc privées, soumis à la TVA.
60110.4272.07 Horodateurs All Park	-20'000.00 (21.05%)	Certains parcomètres individuels sont voués à disparaître en raison de leur vétusté et ne seront pas remplacés.
60110.4272.10 Horodateurs en CHF	-480'000.00 (34.29%)	L'usage de la monnaie pour régler son stationnement est en baisse constante au profit des applications de paiement par téléphone portable. Le montant des recettes a donc été adapté, le corollaire étant le compte ci-dessous relatif au applications de paiement.
60110.4272.11 Taxe par application	500'000.00 (119.05%)	Les deux réductions évoquées ci-dessous sont reportées sur ce compte.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2023)
60110.4272.12 Horodateurs Beausobre	-10'000.00 (33.33%)	Ce compte a dû être séparé avec le compte ci-dessous, car les taxes de stationnement sur ce parking public sont soumises à la TVA.
60110.4272.13 Parking PCi	15'000.00 (100%)	Ce compte, relatif aux places attribuées à la Protection civile, a été séparé du compte ci-dessus, car il n'est pas soumis à la TVA.
60110.4390.00	89'500.00 (17'900%)	Les autorisations journalières sur le domaine public n'étant pas soumises à la TVA, nous avons décidé de les comptabiliser dans ce compte intitulé recettes diverses. Y figurent les places de stationnement louées par l'Établissement Hospitalier de la Côte (EHC) pendant ses travaux de transformation (Parking de Beausobre et Parc des Sports). En 2023, le montant estimé est de 50k.
<u>Police du commerce</u>		
60120.4312.00 Émoluments de police	-50'000.00 (58.82%)	Ce compte représente la facturation des heures d'ouvertures des établissements publics, sensiblement réduite depuis 2021. Le contexte oblige à envisager les recettes liées aux établissements publics avec prudence.
60120.4522.00 Refacturation à la Ville de Morges	42'200.00 (26.88%)	Ce compte a été adapté à la baisse de revenus évoquée ci-dessus.
<u>Police administrative</u>		
60150.4312.00 Émoluments de police	-40'000.00 (40%)	Il s'agit de la refacturation des auxiliaires de parc aux organisateurs de manifestations pour la Ville de Morges. En 2022, il y a eu volonté de prévoir cette recette mais aucune heure n'a pour l'instant été facturée.



ANNEXE PRÉAVIS N° 04/09.2022 COMMENTAIRES BUDGET 2023

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2023)
60150.4370.00 Amendes perçues	-170'000.00 (20.73%)	Le paiement facilité du stationnement par l'application permet une grande souplesse à l'utilisateur, telle que le paiement du temps effectif de stationnement. Cela a pour effet une baisse sensible du nombre d'amendes d'ordre de stationnement.
60150.4522.00 Refacturation à la Ville de Morges	189'600 (188.28%)	En raison de la baisse des recettes expliquées dans les deux comptes ci-dessus, les charges refacturées à la Ville de Morges augmentent.

Les commentaires ci-dessus sont apportés sur les comptes présentant des différences de plus de 10 % et CHF 10'000.00 ainsi que pour toute différence de CHF 50'000.00 et plus, entre autres commentaires estimés utiles à la compréhension du budget.

PLAN DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LÉGISLATURE 2021 - 2026

COMITE DE DIRECTION

	2022 en CHF	2023 en CHF	2024 en CHF	2025 en CHF	2026 en CHF
Nouvelle remorque radar de type Girafe (amortissement sur 10 ans)		290'000.00			
Remplacement de 3 sondes radar fixes (amortissement sur 10 ans)			100'000.00		
Participation au capital afin de devenir co-proprétaire de la Société Swiss Training Academy (STA), stand de tir pour entraînements (amortissement sur 20 ans). Préavis N° 03/03.2022	295'800.00				
Préavis cadre de CHF 324'000 pour les véhicules à remplacer pour la législature 2021-2026 (amortissement sur 6 ans)		93'000.00	71'000.00	65'000.00	95'000.00
Total investissements	295'800.00	383'000.00	171'000.00	65'000.00	95'000.00
Dette reportée 2'356'627.76 (dette nette au 31.12.2021)	2'652'427.76	2'764'798.71	2'650'379.66	2'350'670.61	2'059'128.23
Amortissement annuel	270'629.05				
Amortissement prévu		285'419.05	364'709.05	386'542.38	397'375.71
Dette nette au 31.12	2'381'798.71	2'479'379.66	2'285'670.61	1'964'128.23	1'661'752.52